

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DJS 196 Subvention (4 000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association MAP Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris (20^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et l'avenant à la convention avec l'association MAP Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association MAP Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association MAP Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris (40262) 8, rue Boyer (20^e) pour son projet « La JIRAFE des musiques actuelles » (2016_01496).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO